



**Communiqué de presse :
Députés de Bretagne, protéger la langue bretonne !**

Le 8 avril prochain sera examinée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale la proposition de loi 2548 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Le texte, après première lecture le 13 février 2020 à Assemblée nationale, a été enrichi par le Sénat le 10 décembre 2020.

SKED, Maison de la langue et de la culture bretonnes du pays de Brest, fédération de plus de cinquante associations, appelle l'ensemble des députés à soutenir cette loi conformément au texte adopté par le Sénat et à être présents dans l'hémicycle le 8 avril prochain pour le confirmer définitivement par leur vote.

Nous pensons que le vote de ce texte est primordial pour la sauvegarde et la promotion des langues de Bretagne et nous comptons sur le soutien de nos élus, c'est pourquoi, à l'image d'autres associations, nous avons écrit aux députés finistériens pour connaître leurs intentions : jusqu'à présent, seuls 3 sur 8 nous ont répondu favorablement...

Cette loi, si elle est adoptée dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale, constituera en effet la première avancée législative depuis la Loi Deixonne de 1951, pour la défense et la valorisation de nos langues. Elle apportera notamment:

- une meilleure reconnaissance et une meilleure protection du riche patrimoine que constituent les langues et cultures régionales ;
- un statut indispensable pour leur enseignement permettant d'élargir l'offre actuellement très insuffisante pour assurer la transmission de ces langues et cultures.

En France, les langues dites « régionales » (occitan-langue d'oc, basque, breton, catalan, corse, flamand occidental, savoyard, langues d'Oïl, créoles, etc) figurent toutes à l'inventaire des « langues menacées de disparition » établi par l'Unesco.

Ces langues souffrent entre autres d'une insuffisance flagrante des moyens financiers et humains par la diminution des postes aux concours d'enseignants, de dotations horaires réduites ou supprimées. Ce qui est programmé, c'est l'expulsion de nos langues du service public de l'Éducation Nationale.

Nos langues sont une immense richesse pour nos territoires, que nous devons préserver, valoriser et développer. Nous devons lutter pour les sauver et obtenir des moyens pour les enseigner, les apprendre, les parler, les faire vivre !

Députés bretons, le 8 avril, vous pouvez manifester clairement et concrètement votre soutien au breton et à toutes les langues de France : soyez présents dans l'hémicycle, votez la proposition de loi 2548 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion !